



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - INSERTION- EMPLOI - Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation**

La loi du 18 janvier 2005 de cohésion sociale fixe un objectif de création de 300 Maisons de l'Emploi à l'échelle de l'ensemble du territoire national.

L'outil « Maison de l'Emploi » implique de réunir l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi : l'Etat, l'ANPE, l'ASSEDIC, la ou les collectivités locales et leurs groupements, les Conseils général et régional, les organismes consulaires, les organismes patronaux et syndicaux ...

La Maison de l'Emploi doit être portée par au moins une collectivité locale selon son périmètre territorial d'intervention.

Conformément au cahier des charges national définissant les conditions à remplir pour obtenir la labellisation d'un tel outil, celui-ci doit satisfaire la prise en compte de trois champs prioritaires :

**- observation, anticipation et adaptation du territoire** : développer à la fois un diagnostic et une stratégie locale s'appuyant sur l'analyse du marché de travail permettant d'anticiper les besoins des entreprises et des employeurs publics,

- **accès et retour à l'emploi** : améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi grâce à la mobilisation des différents acteurs concernés,

- **développement de l'emploi et de la création d'entreprises** : anticiper et accompagner les mutations grâce à la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en favorisant le maintien, la création de nouvelles entreprises et la transmission d'entreprises existantes.

Dès 2005, le Président de l'Agglomération avait fait connaître au Préfet, l'intérêt du Grand Dijon de s'inscrire dans le projet de création d'une Maison de l'Emploi.

Le Préfet avait adressé à la Communauté, un projet de périmètre couvrant l'ensemble du Département, à l'exception du territoire labellisé Maison de l'Emploi de la Haute Côte d'Or au 15 novembre 2005.

Le Président du Grand Dijon avait alors proposé à l'ensemble des Communautés de Communes qui le souhaitent, de s'associer à la Communauté pour constituer le territoire d'intervention de la Maison de l'Emploi.

Trois Communautés de Communes ont fait part de leur souhait de rejoindre le Grand Dijon : Gevrey, Is-sur-Tille et Genlis.

Courant Avril 2006, d'autres Communautés de Communes et/ou Pays ont demandé également à rejoindre le projet du Grand Dijon, notamment le Pays de Seine et Tille, les Communautés de Communes appartenant au Copieval, ...

Pour le Grand Dijon, la Maison de l'Emploi constitue une opportunité pour d'une part,, mettre en synergie l'ensemble des acteurs, mais aussi les différents outils existants tels par exemple, la Mission Locale, le PLIE et d'autre part, répondre aux besoins de développement du territoire en favorisant l'accompagnement à l'emploi de nos concitoyens.

Quatre enjeux majeurs doivent être pris en compte, à savoir :

- le départ à la retraite d'une classe d'âge importante issue du baby boom et qui peut affecter la capacité de développement des entreprises,
- le maintien d'un niveau de chômage fort alors même que les besoins en main d'oeuvre vont être importants,
- l'évolution des fonds structurels à la baisse, à partir de 2006, pour la région de Bourgogne qui affectera des outils tels que le PLIE alors même que les Maisons de l'Emploi seront des outils de financement privilégiés de l'Europe,

- la nécessité de mise en oeuvre d'outils territorialisés et mis en synergie afin d'organiser et renforcer le lien emploi - formation pour agir sur la mise en emploi des personnes qui en sont trop éloignées.

Afin de prendre rang et compte tenu du délai très contraint du dépôt du dossier, au plus tard le 31 Mai, en vue d'un examen par la commission nationale de labellisation du 4 Juillet, il vous est proposé de donner un accord de principe et permettre au Président de déposer le dossier et de poursuivre les négociations tant avec l'Etat qu'avec les autres communautés de communes et / ou Pays mais aussi les Conseils général et régional.

Un prochain Conseil sera saisi pour adopter définitivement le périmètre, l'organisation, la gouvernance mais aussi le financement de cette Maison de l'Emploi.

Vu l'avis favorable de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

- **D'autoriser** le Président à déposer au nom du Grand Dijon et des communes, un dossier de candidature à la labellisation d'une Maison de l'Emploi et de la Formation qui s'inscrit à la fois dans ses compétences développement économique et politique de la ville d'agglomération,
- **Décide** que toutes les Communautés de Communes et / ou les Pays qui le souhaitent pourront s'engager aux côtés du Grand Dijon pour constituer une seule Maison de l'Emploi,
- **D'autoriser** le Président à poursuivre les négociations pour finaliser le dossier de la Maison de l'Emploi et de la Formation avec tous les partenaires en vue de soumettre au Conseil Communautaire, un dossier définitif comportant les engagements précis de chacun des territoires et institutions,
- **D'ouvrir** un crédit prévisionnel de 200 000 euros dans le cadre du budget supplémentaire 2006 pour assurer le démarrage de la Maison de l'Emploi.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **22 MAI 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**23 MAI 2006**

